

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 924 464**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **07 08412**

51) Int Cl⁸ : **E 06 B 9/17 (2006.01)**

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 03.12.07.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 05.06.09 Bulletin 09/23.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : PAJAK PAUL — FR.

72) Inventeur(s) : PAJAK PAUL.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

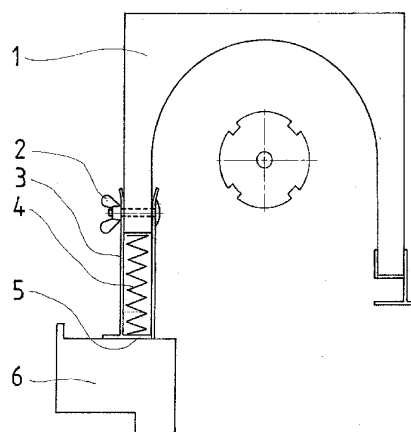
54) DISPOSITIF DE JONCTION MOBILE VERTICALEMENT ENTRE UN COFFRE DE VOLET ROULANT INTEGRE DANS LA MACONNERIE ET UNE MENUISERIE EXTERIEURE.

57) L'invention concerne un dispositif permettant d'adapter la longueur de l'aile intérieure d'un coffre de volet roulant standard pour faciliter la mise en place de la menuiserie, supprimer ensuite tout espace entre ces deux éléments, assurer l'étanchéité à l'air de l'ensemble, et permettre une injection facilitée et maîtrisée d'une mousse isolante.

Il est constitué d'un profil (3) "emboîté" sur l'extrémité de l'aile intérieure du coffre (1) qui a reçu un usinage pour le recevoir. La longueur et la forme des ailes du profil lui autorisent un déplacement vertical qui peut éventuellement être accompagné par l'action de ressorts (4). Après réglage, le maintien en position est éventuellement obtenu par un système de fixation (2) du type vis, écrou coulissant à l'intérieur de trous oblongs ou collage sur la traverse de la menuiserie. L'opération du poseur consiste à s'assurer du bon contact entre le profil et la menuiserie, de bloquer les boulons ou coller et d'injecter de la mousse expansive pour obtenir une bonne isolation et une bonne étanchéité de l'ensemble. Il ne lui est plus nécessaire pour ce montage de réaliser des relevés précis.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à supprimer les jeux et compenser les différentes hauteurs hors tout des menuiseries fournies par les divers

fabricants pour qui la hauteur de référence reste celle du tableau ou de la baie.



FR 2 924 464 - A1



La présente invention concerne un dispositif permettant de faciliter l'installation des menuiseries, dont les dimensions hors tout varient selon le fabricant, sous les coffres de volet roulant (coffres appelés couramment coffres "tunnel" ou "linteau") et d'améliorer ainsi la jonction, l'étanchéité à l'air et l'isolation thermique entre ces deux éléments.

5 Cet espace entre le coffre et la menuiserie est traditionnellement comblé par de la mousse polyuréthane expansive. Le résultat obtenu est souvent grossier, irrégulier et peut éventuellement laisser des "poches" non isolées et non étanches.

Le dispositif selon l'invention nécessite dans un premier temps d'adapter le coffre (1) pour permettre l'installation d'un profil spécifique (3) sur celui-ci. A la pose, le dit profil
10 (3) est déplacé verticalement afin de créer un espace indispensable pour permettre la pose de la menuiserie (6).

Cet espace est ensuite supprimé en appliquant le profil (3) directement sur le dessus de la traverse de la menuiserie (6). Le profil (3) est ensuite maintenu en position, soit par le serrage de plusieurs éléments d'un système de fixation définitif (rivet par exemple) ou
15 démontable (boulon avec écrous à ailettes par exemple) (2) ou par un collage étanche.

Des éléments élastiques (ressorts par exemple) (4) peuvent être placés entre le profil (3) et le coffre (1) afin de faciliter la descente et d'assurer un contact parfait du profil (3) sur la traverse de la menuiserie (6).

Les dessins annexés illustrent un exemple non limitatif des principes de l'invention :

- 20 - La figure 1 représente en coupe, l'adaptation du profil (3) sur un coffre tunnel (1).
- La figure 2 représente en perspective, le profil (3) créé pour le dispositif de l'invention.
- La figure 3 représente en perspective, l'ensemble coffre (1) et profil (3).

En référence à ces dessins, le profil (3) comporte des usinages (trous oblongs par exemple) (8) pour permettre son déplacement vertical.

25 Pour faciliter la mise en place et le déplacement du profil (3), le haut de ses ailes (7) est légèrement évasé.

La fixation du profil (3) sur le coffre "tunnel" (1) est à titre d'exemple non limitatif effectuée par des vis (à embase anti-rotation) traversant la paroi du coffre (1) et à l'extérieur des écrous à ailettes (2) pour le serrage manuel en fin de réglage.

30 Le contact et l'étanchéité à l'air entre le profil (3) et la traverse de la menuiserie (6) peut être amélioré par un joint de "mastic" permettant le collage étanche (5).

Après le serrage du profil (3) sur le coffre (1), les usinages (8) réalisés dans les ailes du profil autorisent éventuellement l'injection d'une mousse polyuréthane expansive afin :

- 35 - d'une part, de combler le vide d'air présent à l'intérieur du profil,
- d'autre part, de maintenir le coefficient d'isolation du coffre.

A titre d'exemple non limitatif, le profil (3) peut avoir les dimensions suivantes :

- hauteur des ailes: 100 mm,
- longueur du profil: égal à la largeur de la baie plus 120 mm.

Selon une variante non illustrée, afin d'améliorer l'étanchéité à l'air, le profil (3) offre la
40 possibilité facultative, d'adjoindre à ses extrémités, des embouts permettant de parfaire l'étanchéité à l'air de l'ensemble.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à faciliter le travail des poseurs, à diminuer le temps nécessaire à cette opération tout en améliorant la qualité de la prestation et assurer l'étanchéité à l'air de l'ensemble.

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif pour :
- faciliter la pose des menuiseries (6) sous les coffres de volet roulant (1),
 - diminuer le temps de l'opération,
 - apporter une meilleur qualité de travail, d'isolation et d'étanchéité à l'air.
- 5 Ce dispositif est caractérisé par l'ajout sur le coffre (1), d'un profil spécifique (3) se déplaçant verticalement pour venir se plaquer sur le dessus de la traverse de la menuiserie (6).
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le déplacement vertical du profil (3) grâce à des usinages (trous oblongs par exemple) (8) afin de créer un espace
- 10 nécessaire à la pose de la menuiserie (6), puis de supprimer celui ci pour s'adapter aux dimensions de la menuiserie et de supprimer par conséquent tous les excédents de jeux.
- 3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé par l'insertion facultative d'éléments élastiques (ressorts par exemple), (4) à l'intérieur du profil (3) pour assurer un contact parfait de la semelle du profil (3) sur le dessus de la traverse de la
- 15 menuiserie (6).
- 4) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé par le blocage du profil (3) sur le coffre "tunnel" (1) par un système de fixation définitif (rivet par exemple), démontable (boulon avec écrou à ailettes par exemple) (2) ou collage étanche.
- 5) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que les usinages (8) réalisés
- 20 dans les ailes (7) du profil permettent l'injection d'une mousse expansive renforçant l'isolation et l'étanchéité de l'ensemble.
- 6) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par la possibilité facultative, d'adjoindre à l'extrémité du profil, des embouts permettant de parfaire l'étanchéité à l'air de l'ensemble.

1/2

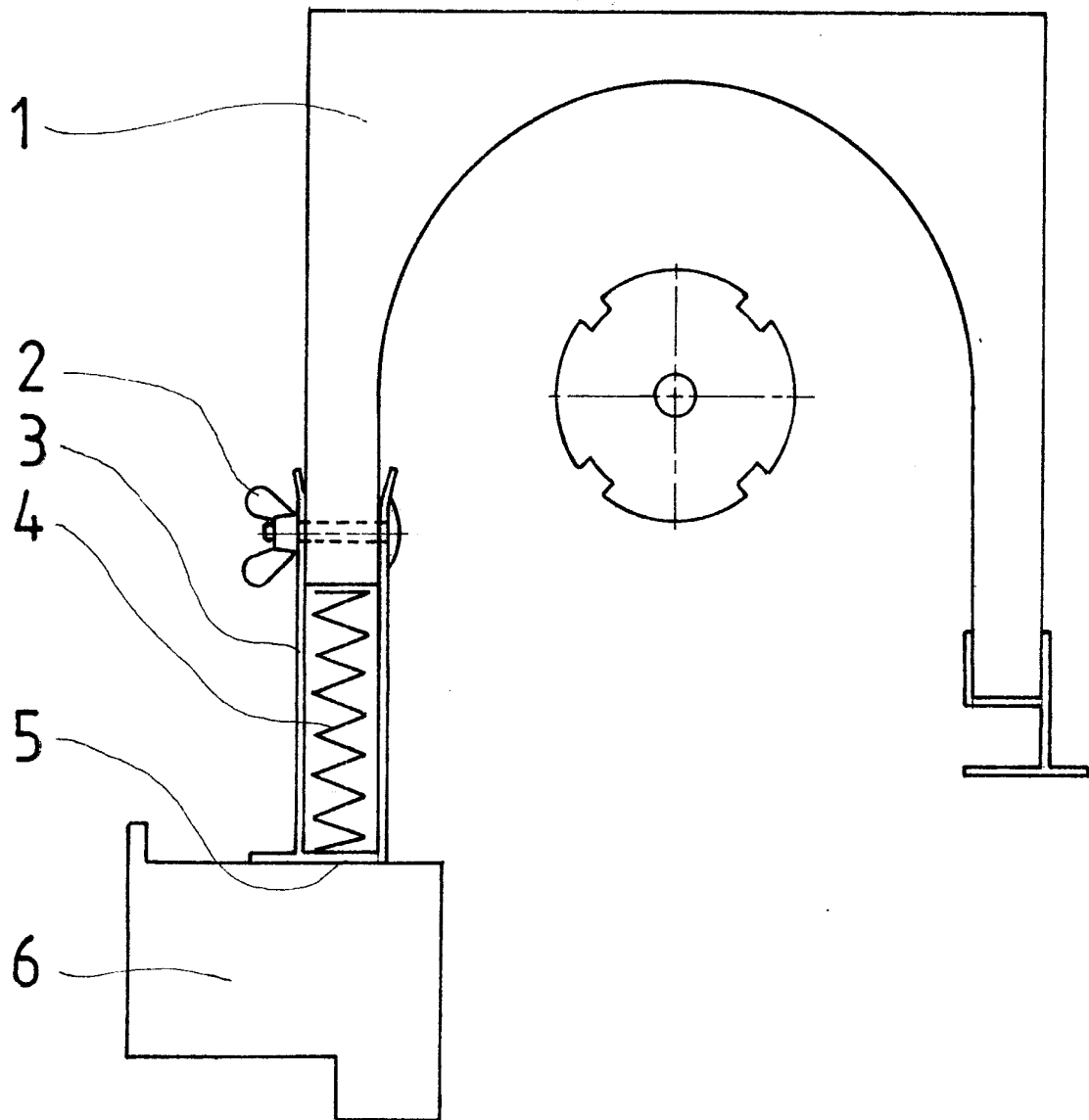


FIG. 1

2/2

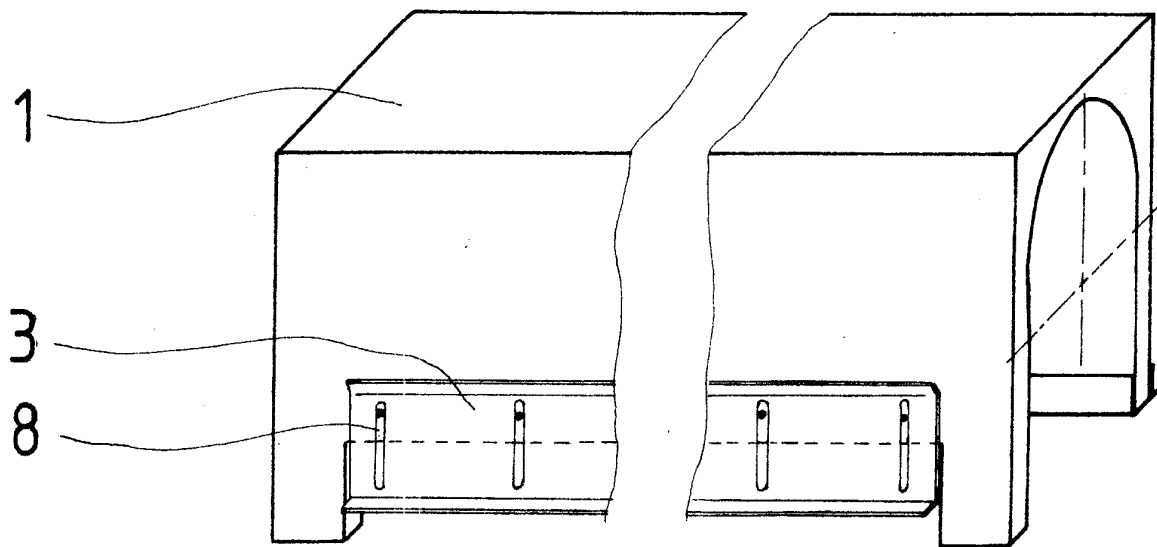
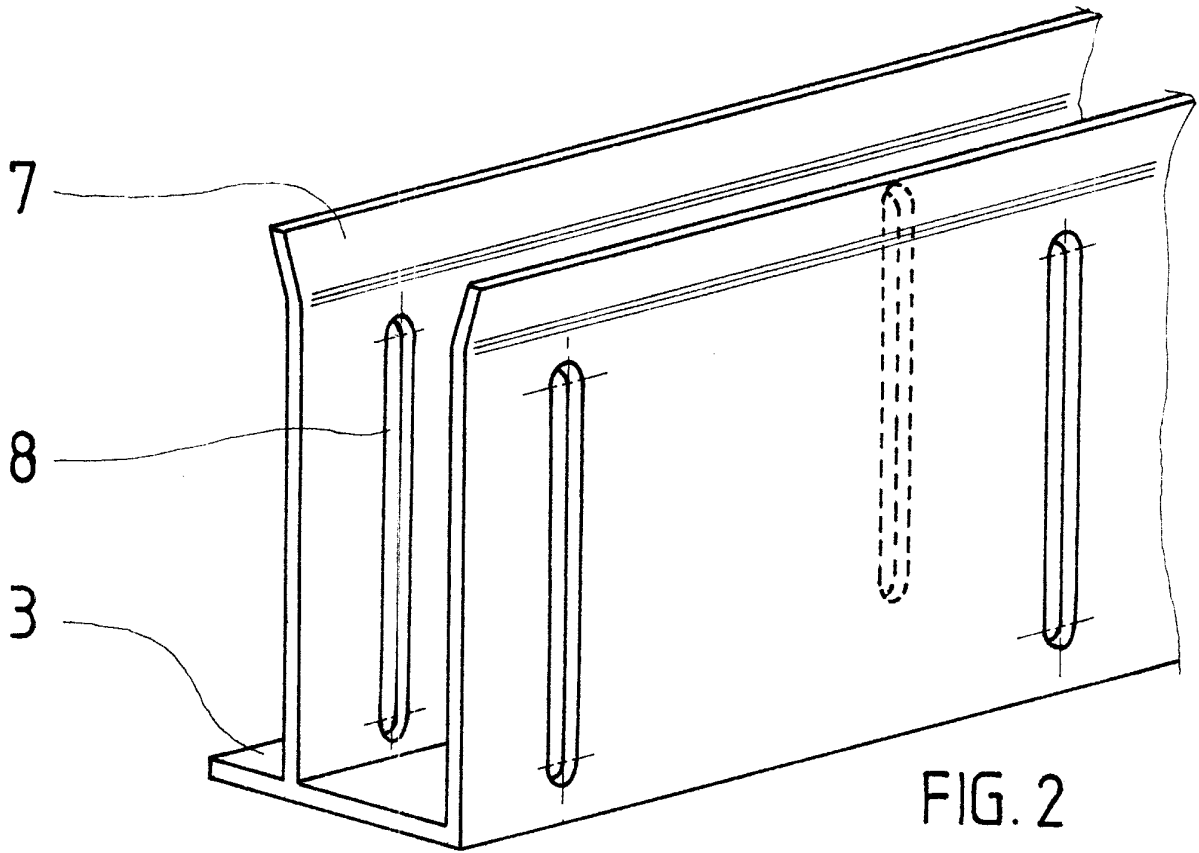


FIG. 3